

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 07 Décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 novembre 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	22	7	29	29	1

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIAU Vincent, GRANDAUD Gilbert, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Isabel, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal à THEYS Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre à PAQUET Laurent, COLIN Juliana à SIMON Philippe, GASCHET Gérald à MARQUES Evelyne, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, MALET Patrick à MUZETTE Thierry,

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, GASCHET Gérald, GORA Richard, MALET Patrick,

Membres absents : ANOMAN Matthieu, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric,

Secrétaire de séance : DUMONT ST PRIEST Hubert

TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Délibération n°103-2023 : Habilitation de Madame la Présidente à établir et signer les conventions de prestation des services techniques et administratifs et de l'utilisation du matériel des communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » pour l'année 2024

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière va exercer de plein droit, à compter du 1^{er} janvier 2024, la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » en lieu et place de ses communes membres.

Les membres du comité de pilotage se sont montrés favorables au choix de continuer à solliciter les agents communaux sur les missions relatives à l'assainissement collectif à partir du 1^{er} janvier 2024. Aussi, il convient d'autoriser Madame la Présidente à recevoir l'habilitation nécessaire à établir et signer ces conventions de prestations des services techniques et administratifs et de l'utilisation du matériel des communes dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif en 2024. Les conventions préciseront les montants qui seront remboursés aux communes dans le cadre de leurs prestations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5214-16 ;
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 apportant des assouplissements supplémentaires aux modalités de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes ;
Vu la délibération n°51-2023 du 29 juin 2023 approuvant la prise de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées » au 1^{er} janvier 2024 ;
Vu la délibération n°70-2023 du 28 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu la délibération n°92-2023 du 26 octobre 2023 approuvant la mise en place de conventions de prestation de service entre les communes concernées par l'assainissement collectif et la Communauté de Communes ;

A l'unanimité, les élus communautaires décident, après en avoir délibéré, de :

- **HABILITER** Madame la Présidente de la Communauté de Communes à établir et à signer les conventions de prestations des services techniques et administratifs et de l'utilisation du matériel pour l'année 2024 dans le cadre de l'exercice de la compétence « Assainissement Collectif des Eaux Usées »

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme,
A Eymoutiers le 11 décembre 2023

La Présidente
Mélanie PLAZANET



La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le : **12 DEC. 2023**
Publié le : **12 DEC. 2023**